

# Compte rendu du conseil communautaire du lundi 19 mars 2012

---

**Etaient présents :**

|                         |   |                                     |
|-------------------------|---|-------------------------------------|
| Arbonne la Forêt        | Mme Colette Gabet<br>Mme Valérie Fabre                            | Titulaire<br>Titulaire              |
| Barbizon                |   |                                     |
| Cély en Bière           | M. Jean Jacques Zanella<br>Mme Maryse Galmard Peters              | Titulaire<br>Titulaire              |
| Chailly en Bière        | M. Henri Lebarq<br>M. Alain Tassin<br>M. Michel Mauboussin        | Titulaire<br>Titulaire<br>Suppléant |
| Fleury en Bière         | Mme Chantal Le Bret<br>M. Alain Richard<br>M. Patrice Weill       | Titulaire<br>Titulaire<br>Titulaire |
| Perthes en Gâtinais     | M. Gérard Poirier   | Titulaire                           |
| Saint Germain sur Ecole | Mme Christiane Walter<br>M. Gerard Thomas<br>M. Jean Claude Bodin | Titulaire<br>Titulaire<br>Suppléant |
| Saint Martin en Bière   | M. Alain Renault<br>M. Jacques Toïgo<br>M. François De Cidrac     | Titulaire<br>Titulaire<br>Titulaire |
| Saint Sauveur sur Ecole | M. Claude Merou<br>M. Jean Claude Rossi<br>M. Martial Quinton     | Titulaire<br>Titulaire<br>Titulaire |
| Villiers en Bière       | M. Gilles Gatteau<br>Mme Violaine Gatteau<br>M. Gérard Roux       | Titulaire<br>Titulaire<br>Titulaire |

Etaient excusés : MM Mattioda, Segret, Sarazi,

## **1. Approbation des compte rendus des derniers conseils communautaire**

Les **comptes rendus des derniers Conseil Communautaire** n'ayant fait l'objet d'aucune remarque ou réclamation, ils sont réputés **approuvés à l'unanimité**.

## **2. Nomination d'un secrétaire de séance**

Désignation d'un **secrétaire de séance** : M Alain Tassin est nommé secrétaire de séance.

### 3. Tarifs de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement

**Le Conseil Communautaire,**

*Vu la délibération n°2006/80*

*Vu la délibération n° 2011/03/28/02 du 28 mars 2011*

**après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE**

- D'appliquer la tarification par enfant suivante à partir du 1<sup>er</sup> avril 2012 :

| Revenus en € | Un enfant | Deux enfants | Trois enfants et plus |
|--------------|-----------|--------------|-----------------------|
| Inf. à 1067  | 6,60      | 6,00         | 5,70                  |
| 1068 à 1600  | 10,25     | 9,25         | 8,25                  |
| 1601 à 2300  | 12,25     | 11,25        | 10,25                 |
| 2301 à 3000  | 14,50     | 13,50        | 12,50                 |
| 3001 à 4000  | 16,50     | 15,50        | 14,50                 |
| 4001 et plus | 18        | 17           | 16                    |
| Extérieur    | 30,00     | 30,00        | 30,00                 |

- De soustraire le prix du repas (2,40 €) pour les enfants fréquentant l'accueil de loisirs et ayant une allergie sévère, un régime particulier nécessitant une prise en charge médicale et des repas fournis par la famille.
- D'appliquer la tarification par enfant suivante sur présentation d'un justificatif médical :

| Revenus en € | Un enfant | Deux enfants | Trois enfants et plus |
|--------------|-----------|--------------|-----------------------|
| Inf. à 1067  | 4,20      | 3,60         | 3,30                  |
| 1068 à 1600  | 7,85      | 6,85         | 5,85                  |
| 1601 à 2300  | 9,85      | 8,85         | 10,25                 |
| 2301 à 3000  | 12,10     | 11,10        | 10,10                 |
| 3001 à 4000  | 14,10     | 13,10        | 12,10                 |
| 4001 et plus | 15,60     | 14,60        | 13,60                 |
| Extérieur    | 27,60     | 27,60        | 27,60                 |

*Les revenus correspondent au revenu mensuel moyen du ménage.*

*Le nombre d'enfants est le nombre d'enfants à charge, fréquentant ou non l'accueil de loisirs.*

*Les frères et sœurs qui ne sont pas allergiques paient le tarif normal de l'ALSH.*

**DIT** que les crédits correspondants seront inscrits en recettes au budget primitif 2012.

### 4. Fixation des tarifs de photocopies et impressions

**Le Conseil Communautaire,**

*Vu la délibération n°2008/167 du 30 juin 2008*

*Sur proposition du Bureau,*

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

**DECIDE** de fixer les tarifs des impressions et photocopies comme suit :

| Nature de la reproduction :<br>impression ou photocopie | Tarifs en euros |
|---|-----------------|
| A 4 noir et blanc                                       | 0,18 €          |
| A 4 couleur   | 0,25 €          |
| A 3 noir et blanc                                       | 0,36 €          |
| A 3 couleur   | 0,50 €          |

*Une impression ou photocopie recto-verso sera considérée comme une double copie.*

**DIT** que les recettes seront perçues par une régie de recettes ad hoc.

## 5. Revente des Tickets T

Madame Gabet propose que la revente de ticket T soit maintenue à l'accueil de la communauté de communes. La précédente opération n'a pas engendré des ventes en quantité, mais il est dans les habitudes de dire que la communauté de communes délivre ces tickets.

### ***Le Conseil Communautaire,***

*Vu les Statuts de la Communauté de communes du Pays de Bière,*

*Vu la délibération N°2010/09/27/03 du 27 septembre 2010*

***Considérant l'opportunité de vendre des carnets de Tickets T permettant de voyager sur les lignes du réseau de bassin couvrant le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Bière,***

*Sur proposition du Bureau et de la commission Transport,*

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

### ***DECIDE,***

*La poursuite de la revente des Tickets T de transport par carnet de 10 tickets.*

*Ils seront disponibles dans les bureaux de la Communauté de Communes du Pays de Bière et dans les Mairies.*

## 6. Tarifs de prestation séniors

### ***Le Conseil Communautaire,***

*Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Bière,*

***Après en avoir délibéré, à l'unanimité,***

### ***DECIDE***

- *Pour les repas dansants : le prix facturé aux seniors correspondra au prix du repas facturé par le traiteur*
- *Pour la sortie de septembre : le prix facturé aux seniors correspondra au prix du voyage facturé par le prestataire (hors transport)*

***DIT*** *que les crédits correspondants seront inscrits en recettes au budget primitif 2012.*

## 7. Le Débat d'Orientation Budgétaire

Concernant les ressources de la communauté de communes, Madame Gabet expose que les **dotations de l'Etat** (dotation de compensation) ont procuré en 2011 et procureront en 2012 à notre EPCI des ressources légèrement supérieures à celles provenant de la TP. Tout au long de l'année les conseillers ont été informés des changements imposés par la réforme de la TP. Il existe à présent de nombreuses taxes qui la remplacent.

Madame Gabet rappelle que la taxe d'habitation sur le bâti et non bâti, autrefois perçu par le Conseil général, est désormais perçue par les intercommunalités.

Elle peut être affectée par un taux additionnel mais dans une mesure mineure.

Par ailleurs taux de la Taxe sur les Surfaces Commerciales de l'IFER et de la CVAE est fixé par l'Etat. La réforme conduit à renforcer la solidarité et l'égalité entre les territoires ; elle atténue le lien direct et existant entre les élus et les contribuables.

En terme d'investissement, l'opération arrêts de bus se termine actuellement. Le ressenti dans les communes est plutôt bon, l'uniformité du réseau sera renforcée par la pose de panneau avec le nom des arrêts. Peu de dépenses restent à faire dans ce domaine.

Dans les projets d'investissement, des travaux sont à prévoir dans le bâtiment jeunesse afin de mettre le bâtiment aux normes pour l'accueil sur tous les étages. La commission travaux s'est déjà réunie pour juger de la pertinence de ces travaux, M Toïgo précise qu'il faut faire ces travaux pour la sécurité des bâtiments et des enfants : la trappe de désenfumage, l'installation de sanitaire au sous sol, le changement de la porte d'entrée, il ne s'agit pas de travaux d'agrément et rien de ce qui a été fait ne sera détruit, c'est dans la continuité de la réhabilitation.

Pour la structure sportive, M Renault précise que la phase 2 est en cours et que le comité de pilotage va se réunir prochainement ; la fin de l'étude est prévue pour septembre.

Pour la fibre optique, M Gatteau explique que l'ensemble des intervenants ont été consultés, et que la décision reste entre les mains de la communauté de communes. Mme Gabet insiste sur le peu de précisions apportées par le Conseil général sur l'engagement dans le syndicat à créer, la durée des travaux et leur coût. Les éléments obtenus de France telecom comportent également des imprécisions.

M Merou, Président de la CLECT, annonce la prochaine réunion de la commission pour un travail sur le scolaire et périscolaire.

La séance est levée

La Présidente

Colette Gabet